

SYNDICAT MIXTE OUVERT pour le développement et la promotion du site de Saint Bertrand-de-Comminges et de Valcabrère

PROCES-VERBAL D'ELECTION du 3e Vice-Président

Séance du : 13 novembre 2024

Date de convocation : 5 novembre 2024

Membres en exercice : 20 titulaires

Membres présents ou représentés : 12

Quorum : 11

Sous la présidence de Madame Maryse VEZAT-BARONIA, le comité syndical du Syndicat mixte pour le développement et la promotion du site de Saint-Bertrand-de-Comminges et de Valcabrère s'est réuni au Centre Administratif Départemental à Saint-Gaudens, afin de procéder à l'élection du 3ème vice-président du Syndicat, en remplacement de Monsieur Didier CUJIVES, ce dernier ayant démissionné de ses mandats.

Etaient présents ou représentés :

Pour le Conseil départemental : Maryse VEZAT-BARONIA, Roselyne ARTIGUES, Loïc GOJARD, Patrice RIVAL, Pascal BOUREAU, Isabelle HARDY, Christine COURADE, Emilienne POUMIROL,

Pour la Communauté de communes CCPHG : Alain PUENTE, Alain LARQUE

Pour la Commune de Saint Bertrand-de-Comminges : Marie-Claire UCHAN

Pour la commune de Valcabrère : Jean VERDIER

Etaient absents et excusés :

Pour le Conseil départemental : Aude LUMEAU-PRECEPTIS, Laurence DEGERS, Céline LAURENTIES-BARRERE, Victor DENOUVION

Etaient absents :

Pour le Conseil départemental : Anne BOYER, Sandrine BAYLAC, Martine CROQUETTE, Jean-Marc DUMOULIN

Le quorum étant atteint, la séance a pu être tenue.

La séance a été ouverte sous la présidence de Madame Vezat-Baronia, qui a déclaré les membres du Comité syndical cités ci-dessus (présents et absents) installés dans leurs fonctions.

Monsieur Patrice RIVAL a exercé les fonctions de secrétaire de séance.

Conformément à l'article 8.1 des statuts du Syndicat, le Comité syndical est composé 4 vice-présidents dont :

- 3 parmi les délégués représentant le département
- 1 parmi les délégués représentant la CCPHG et les communes de Saint Bertrand de Comminges et de Valcabrère.

Les vice-présidents sont élus, après appel à candidatures par le Président de séance, au scrutin uninominal, à main levée ou secret si plus d'un tiers des participants le sollicite, à la majorité absolue des suffrages exprimés.

Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, l'élection a lieu à la majorité relative dans le cadre d'un troisième tour de scrutin. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

1. Election du 3^e vice-président

Après appel à candidatures, les candidats suivants se sont présentés :

- Loïc GOJARD

Vote à main levée

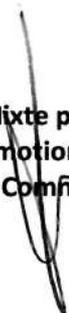
Après un vote à main levée, les résultats suivants ont été enregistrés :

- nombre de votants : 12
- nombre d'abstentions : 2
- seuil de la majorité absolue : 11
- Monsieur Loïc GOJARD a obtenu 11 voix favorables.

Monsieur Loïc GOJARD ayant obtenu la majorité absolue au 1^{er} tour, est proclamé élu au poste de 3^e vice-président

**Fait le 13 novembre 2024
A Saint-Gaudens**

Maryse VEZAT-BARONIA
Présidente du Syndicat Mixte pour le
développement et la promotion du
site de Saint-Bertrand de Comminges
et de Valcabrère



Patrice RIVAL
Secrétaire de séance

